

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 6 mars 2023 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Daniel Laflèche, conseiller
Mme Julie Cyr, conseillère

Absent : M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2023-03-29 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. M. Nicolas Le Mat fait fonction de secrétaire.

2023-03-30 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par la conseillère Mme Julie Cyr, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

2023-03-31 - ADOPTION du PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par la conseillère Mme France Rivet, le procès-verbal du 6 février 2023 est adopté à l'unanimité des conseillers.

2023-03-32 - COMPTE À PAYER

Sur la proposition du conseiller M. Daniel Laflèche, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers;

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Nicolas Le Mat directeur général, certifie sous mon serment d'office d'avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés du 7 février au 5 mars 2023	:	244 457.16 \$
Total des chèques	:	6 106.74 \$
Salaire du 7 février au 5 mars 2023	:	44 807.45 \$
Prélèvement	:	13 250.74 \$

TOTAL : **308 622.09 \$**

**2023-03-33 – AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT N 2023-04
PORTANT SUR LE COLPORTAGE**

Le conseiller, M. Réjean Fournier donne avis de motion pour le projet de règlement no.2023-04 portant sur le colportage.

**2023-03-34 – AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2023-05 PORTANT
SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX**

Le conseiller, M. Cédric Lecompte Laberge donne avis de motion pour le projet de règlement no.2023-05 portant sur les ententes relatives aux travaux municipaux.

2023-03-35 – DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier appuyé par la conseillère Mme Julie Cyr, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt des états financiers 2022, lesquels sont disponibles pour consultation au bureau de l'Hôtel de Ville de la municipalité de Rivière-Beaudette;

**2023-03-36 – DÉPÔT DES RAPPORTS DES 3 RADARS
PÉDAGOGIQUES :**

Dépôt des 3 rapports d'ÉLAN CITÉ sur les enregistrements de vitesse sur le chemin de la Rivière, dans la Clairière et sur la rue Sainte-Claire, lesquels sont disponibles pour consultation au bureau de l'Hôtel de Ville de la municipalité de Rivière-Beaudette;

**2023-03-37 – DÉPÔT DES ATTESTATIONS DU CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE :**

Dépôt des attestations du code d'éthique et de déontologie des employés suivants : Nicolas Le Mat, Natasha Pagé, Nancy Carles, Stéphanie Doré, Maxime Daoust;

**2023-03-38 –MODIFICATION DES ÉVÉNEMENTS DE LA STATION
D'ÉPURATION DU VILLAGE**

ATTENDU QUE la station d'épuration nécessite de modifier les 4 événements pour augmenter leur longueur de 10 pieds supplémentaires;

ATTENDU QUE la présence occasionnelle d'odeur nuit aux riverains, des filtres à charbon sont prévus être installés sur les événements;

ATTENDU QUE la réception des soumissions démontre que la compagnie SEMS est la moins onéreuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge appuyé par le conseiller M. Réjean Fournier, d'octroyer le contrat à la compagnie SEMS pour allonger les 4 événements de 10 pieds supplémentaires avec filtres à charbon pour un total de 7840 \$ + taxes;

2023-03-39 –NETTOYAGE ET INSPECTION DU RÉSEAU SANITAIRE DU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE le réseau sanitaire du village nécessite un nettoyage et curage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire un bilan de l'état du réseau, âgé de plus de vingt ans, il est prévu de faire une inspection par caméra avec un rapport écrit, afin de déterminer si le réseau comporte des bris ou des infiltrations;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de soumission ont été demandées, et que la compagnie « Services de Rebut Soulanges » (SRS) est la moins dispendieuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Daniel Laflèche appuyé par la conseillère Mme Julie Cyr d'octroyer le contrat à « Services de Rebut Soulanges » pour un montant de 3 375 \$ + taxes pour le nettoyage et curage et 3 330 \$ + taxes pour l'inspection par caméra avec un rapport écrit;

2023-03-40 – EMBAUCHE AU POSTE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

ATTENDU QUE le développement immobilier ne cesse de croître sur le territoire de la municipalité occasionnant une augmentation de la charge de travail;

ATTENDU QUE le suivi des permis et des règlements en place, nécessite des ressources supplémentaires;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu plusieurs candidatures, notamment la candidature d'un inspecteur en bâtiment correspondant au profil requis;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyé par le conseiller M. Réjean Fournier, d'embaucher de façon temporaire, Monsieur Elie Forest à compter du 16 mars 2023 en tant qu'inspecteur en bâtiment suivant les termes du contrat;

2023-03-41 – DÉROGATION MINEURE DE LA COMPAGNIE N. 9206-8048 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QU'une séance du Comité Consultatif d'Urbanisme s'est tenue le 13 février 2023 portant sur la dérogation mineure numéro 2023-010 de la compagnie N. 9206-8048 Québec Inc., concernant le lot 3767364 à Rivière-Beaudette;

CONSIDÉRANT QUE la demande porte sur le frontage sur rue Sainte Claire, d'un terrain constructible de 15 mètres de large au lieu de 48, 7 mètres

CONSIDÉRANT les représentations des requérants quant à leur bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande un avis unanime favorable;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Cédric lecompte Laberge, appuyé par la conseillère Mme France Rivet, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure de la compagnie numéro 9206-

8048, conditionnellement à la mise en place d'une allée d'accès d'une largeur minimale de 6 mètres (20 pieds), ainsi que l'inscription de son adresse civique au chemin;

2023-03-42 – SECOND PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO PPCMOI-2023-D01 (Projet Particulier de Construction et de Modification et d'Occupation d'un Immeuble)

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier à l'égard de l'immeuble constitué des lots 6 486 401 et 3 767 461 du cadastre du Québec et situés sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 16 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution est proposé lors de la séance du 6 FÉVRIER 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'UN second projet de résolution est proposé lors de la séance du 6 MARS 2023, suite à une assemblée de consultation publique;

Sur la Proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier le conseil municipal décrète par la présente résolution, selon les autorisations et les conditions énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable, ce qui suit, à savoir :

1) D'accorder, pour l'immeuble constitué des lots 6 486 401 et 3 767 461 du cadastre du Québec et situés sur la rue Principale, l'autorisation de :

a) déroger à la grille des usages et normes de la zone CR-209 du règlement de zonage no 91-18, et ses amendements, afin de permettre trois (3) habitations multifamiliales de 6 étages plus un étage comportant une salle communautaire et un accès au toit-terrasse.

b) déroger à la grille des usages et normes de la zone CR-209 du règlement de zonage no 91-18, et ses amendements, afin de permettre jusqu'à 36 logements par bâtiments pour les constructions sise au lots 6 486 401 et 3767 461 du cadastre du Québec.

Le tout s'apparentant aux plans PPCMOI-2023-D01-01 à PPCMOI-2023-D01-04 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La municipalité requiert, avant l'émission du permis de construction, le dépôt d'une expertise d'évaluation des risques d'embâcles conformément aux dispositions des zones à risque d'inondation par embâcle prévu au schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil Soulanges;

2023-03-43 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ), POUR L'AMÉLIORATION DU DÉNEIGEMENT SUR LA 325 ET DEMANDE D'AJOUT DES ROUTES 325 ET 338 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) SUR LEUR SITE QUÉBEC 511

CONSIDÉRANT QUE la route 325 et la route 338 ne sont pas déneigées adéquatement;

CONSIDÉRANT QUE la route 325 et 338 font partie intégrante du centre villageois de Rivière-Beaudette;

CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre avec le MTQ et les Municipalités de Saint Télesphore et Saint Polycarpe et Rivière-Beaudette le 30 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la circulation est importante tant par les véhicules légers que par les véhicules lourds et les véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'achalandage des commerces situés sur ou près de ces routes, dont une école, nécessite un accès sécurisé;

CONSIDÉRANT malgré les plaintes régulières qui nous sont formulées, de nombreux incidents, voire accidents ont lieu sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE les routes 325 et 338 ne peuvent être consultées sur le site « Québec 511 » dû à un classement en catégorie « G » de celles-ci, une réévaluation de la catégorisation des routes 325 et 338 s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les routes locales, à l'intérieur du périmètre villageois, sont déneigées de façon plus régulière et en adéquation avec les précipitations météorologiques, contrairement aux routes 325 et 338 sous la responsabilité du Ministère des Transport du Québec;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge appuyé par le conseiller M Daniel laflèche;

De s'assurer du nombre de passages du déneigeur afin qu'il soit augmenté et en adéquation avec l'état des routes locales sur le territoire de la municipalité de Rivière-Beaudette;

De revoir le classement des routes 325 et 338 afin que celles-ci correspondent à la réalité de l'utilisation qui en est faite par les usagers;

De permettre que les routes 325 et 338 soient enregistrées sur le site Québec 511;

2023-03-44 –MISE À JOUR AU 1^{ER} JANVIER 2023 DE L'ANNEXE A DE L'ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE EN CAS D'INCENDIES OU DE SITUATION D'URGENCE POUR LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT QUE les taux sont majorés selon l'indice IPC Montréal pour l'année 2022 soit de 6.6 % pour les interventions de renfort des effectifs en sécurité incendie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Réjean Fournier appuyé par la conseillère M. France Rivet d'appliquer le nouveau tarif 2023 tel que présenté ci-dessous;

	Demande d'intervention en renfort	1 ^{re} h	h supplém.
1	Une équipe d'autopompe (4 pompiers avec form. P1)	718.22 \$	422.44 \$
2	Une équipe d'échelle aérienne (4 pompiers avec form. P1)	1 090.38 \$	794.60 \$
3	Une équipe pompiers (4 pompiers avec form. P1)	443.66 \$	309.40 \$
4	Une équipe de désincarcération de véhicule (4 pompiers)	718.22 \$	422.44 \$
5	Une équipe de sauvetage sur plan d'eau (4 pompiers)	718.22 \$	422.44 \$

6	Une équipe de sauvetage sur glace (4 pompiers)	718.22 \$	422.44 \$
7	Une équipe d'incendie de forêt (4 pompiers)	718.22 \$	422.44 \$
8	Une équipe de citerne (2 pompiers)	500.78 \$	349.95 \$
9	Une équipe de ravitaillement d'air (2 pompiers)	500.78 \$	349.95 \$
10	Une équipe de premiers répondants (2 pompiers)	305.55 \$	154.72 \$
11	Une équipe de drone (4 pompiers)	443.66 \$	309.40 \$
12	Une équipe de RCCI (2 pompiers)	305.55 \$	154.72 \$
13	Une équipe unité de soutien technique (UST) (4 pompiers)	718.22 \$	422.44 \$
14	Une équipe de sauvetage hors route (4 pompiers)	718.22 \$	422.44 \$

* Il est à noter que les heures additionnelles sont fractionnables, soit au quinze (15) minutes donc, la facturation sera comme suit :

- 0 à 15 minutes = 15 minutes
- 16 à 30 minutes = 30 minutes
- 31 à 45 minutes = 45 minutes
- 46 à 60 minutes = 60 minutes

** Sur chaque autopompe, un minimum de 300 mètres de tuyaux de 100 ou de 125 mm, y compris un minimum de quatre appareils respiratoires et de quatre bouteilles d'air de rechange.

*** Sur chaque appareil d'élévation, un minimum de quatre appareils respiratoires et de quatre bouteilles d'air de rechange.

*** La municipalité portant assistance pourra également réclamer de la SAAQ.

*** Tous les taux des demandes d'intervention en renfort énumérés dans le tableau ci-dessus sont applicables là où le service primaire existe déjà.

2023-03-45 –BILAN DU SERVICE INCENDIE 2022

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier appuyé par la conseillère Mme Julie Cyr, il est proposé d'accepter le bilan du service incendie de la municipalité de Rivière-Beaudette pour l'année 2022

2023-03-45 –LE PROLONGEMENT DE LA RUE LÉGER VERS L'ONTARIO

CONSIDÉRANT QUE le développement de la Zone Industrielle qui a débuté en 1987 amène depuis une circulation de plus en plus importante des véhicules lourds et de véhicules légers provenant des industries localisées dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de la rue léger vers l'Ontario (5th Line Road) est nécessaire afin d'assurer les accès au service de sécurité incendie et pour la population;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge appuyé par la conseillère Mme Julie Cyr de confirmer que la municipalité de Rivière-Beaudette a la volonté de réaliser ce projet pour une meilleure circulation et ainsi obtenir un second accès au site;

2023-03-46 – RÉSULTAT DU CONCOURS DE SCULPTURES SUR NEIGE

Les gagnants du concours de sculptures sur neige sont :

1^{er} Prix : « REQUIN » de Mme Marie-Josée & M. Steve Laviolette
Certificat cadeau de 500 \$ au Château Vaudreuil

2^{ème} Prix : « MARIO BROS » de M. Cédric Gareau
Certificat cadeau de 250 \$ à la « Ribouldingue »

3^{ème} Prix : « MONSTRE D'HIVER » de Mme. Dalhia Guayblake
Certificat cadeau de 125 \$ à la Boutique Omer de Serres

2023-03-47 – VARIA

Fermeture de la patinoire dû au réchauffement climatique de ces derniers jours.

2023-03-48 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen a demandé si le MTQ était à l'écoute de nos réclamations ?
- Un citoyen félicite le conseil et les employés pour la concertation publique du MADA (Municipalité Amie Des Aînés) qui s'est déroulée le 22 février 2023

2023-03- 49 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition du conseiller M. Réjean Fournier appuyée par le conseiller M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 35 heures.

M. Nicolas Le Mat
Directeur général

M. Patrick Bousez
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.